

[Text]

Senator Bonnell: He can fight his battle there. I am not on the Internal Economy Committee, so you will not have me to deal with.

The Chairman: All right.

Senator Stewart (Antigonish-Guysborough): Mr. Chairman, obviously my knowledge is not as extensive as yours, but I must say that I am not aware of chairmen having an administrative assistant of this kind. It may be that it has happened in special committees, but I do not know of it. I may be totally wrong, but I think Senator Leblanc will agree with me, due to his personal experience.

Senator Leblanc (Saurel): I do not have anyone. I do not even have legal counsel.

Senator Bonnell: Mr. Chairman, I think it is going to have to be a policy of the Internal Economy Committee. They will have to decide whether the chairmen or the committees will be allowed to have such an assistant. If they decide it for one, they have to realize it must be for all. If that is what they decide, then so be it. If they have that kind of money in the budget and the base at Summerside is closed, it is not a good thing for Summerside, although it may be a great thing for the committee.

Senator Atkins: As I understand it, what the Chairman is seeking is support from this committee to assist him when he makes his case.

The Chairman: Exactly. It strikes me as curious that there would be an objection, for I was encouraged to believe that this was available to any committee chairman. Indeed, there are precedents. However, there is another interesting route which I have never taken advantage of, and that, of course, is the research budget, which involves a great deal of money—more, I might add, than this. The only difference is that, instead of the money coming out of my budget, it comes out of the committee budget. I can use either route. This one struck me as being the one for which I wanted the committee's support.

Senator Davey: Do you want a motion on this?

The Chairman: Are there any further comments? Senator Davey has a motion.

Senator Atkins: Mr. Chairman, I would like to clarify the point raised by Senator Bonnell. The idea was not for this person to serve you directly, although someone has to be responsible.

The Chairman: I would have to coordinate her work.

Senator Atkins: The fact of the matter is that this person is to be available to anyone on the committee.

The Chairman: That is correct, and to be present at the briefing that you will receive on the first bill on Thursday next. Senator Atkins is bringing the first bill before us for our consideration.

[Traduction]

Le sénateur Bonnell: Il peut faire valoir son point de vue au Comité. Comme je ne fais pas partie du Comité de la régie interne, vous n'aurez pas de problème avec moi.

Le président: Très bien.

Le sénateur Stewart (Antigonish-Guysborough): Monsieur le président, je n'ai certainement pas des connaissances aussi étendues que les vôtres, mais je dois dire que je connais pas de présidents ayant ce genre d'adjoint administratif pour les seconder. Peut-être cette situation existe-t-elle au sein de comités spéciaux, mais je ne connais aucun cas semblable. Il est possible que je sois totalement dans l'erreur, mais je pense que le sénateur Leblanc sera d'accord avec moi, compte tenu de son expérience personnelle.

Le sénateur Leblanc (Saurel): Je n'ai pas d'adjoint administratif. Je n'ai même pas de conseiller juridique.

Le sénateur Bonnell: Monsieur le président, je pense que le Comité de la régie interne devra établir une politique à cet égard. Il devra décider si les présidents ou les comités seront autorisés à avoir un tel adjoint. Si le Comité décide qu'un président peut avoir un adjoint, il faudra qu'il soit entendu que cet adjoint sera aussi au service de tous les membres. Si c'est ce que le Comité de la régie interne décide, tant mieux. S'il dispose de telles sommes dans le budget et que la base de Summerside est fermée, ce ne sera pas une bonne chose pour Summerside, mais cela pourrait fort bien faire l'affaire du Comité.

Le sénateur Atkins: Si je comprends bien, le président cherche à obtenir l'appui du Comité pour l'aider lorsqu'il présentera sa demande.

Le président: Exactement. Il me semble curieux que l'on puisse s'opposer à cette démarche, étant donné qu'on m'a donné à penser que cette possibilité était offerte à tout président de comité. Il y a effectivement des précédents. Cela étant dit, il y a aussi un autre moyen intéressant auquel je n'ai jamais eu recours; il s'agit évidemment du budget de recherche, qui est beaucoup plus important que le montant en cause ici. La seule différence est qu'au lieu que l'argent provienne de mon budget, elle provient du budget du Comité. Je peux procéder d'une façon ou de l'autre. Celle-ci était l'option pour laquelle je voulais obtenir l'appui du Comité.

Le sénateur Davey: Voulez-vous une motion sur cette question?

Le président: Y a-t-il d'autres observations? Le sénateur Davey a une motion.

Le sénateur Atkins: Monsieur le président, j'aimerais préciser le point soulevé par le sénateur Bonnell. Cette personne ne doit pas vous servir directement, bien qu'elle doive rendre des comptes à quelqu'un.

Le président: Ma tâche consisterait à coordonner son travail.

Le sénateur Atkins: Il demeure que cette personne doit être à la disposition de tous les membres du Comité.

Le président: C'est exact, et elle doit aussi être présente à la séance d'information qui vous sera donnée jeudi prochain relativement au premier projet de loi. Le sénateur Atkins présente le premier projet de loi devant être étudié par le Comité.